



COMMUNE DE FLOURENS



PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La réduction des consommations énergétiques

⇒ Un objectif national

Pour lutter contre le changement climatique et sortir de la dépendance aux énergies fossiles, des objectifs de réduction des consommations énergétiques dans le domaine du bâtiment ont été fixés par l'Etat à hauteur de 40% d'ici 2050.

Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Les collectivités territoriales sont appelées à participer à cet effort collectif en poursuivant leurs actions en matière de sobriété énergétique.

Elles ont un rôle à jouer sur trois piliers importants :

- **la sobriété énergétique** (consommer moins),
- **l'efficacité énergétique** (consommer mieux)
- **l'accélération du développement des énergies renouvelables.**

⇒ Une nécessité locale

La flambée des prix de l'énergie associée à la hausse continue de l'inflation pousse les collectivités locales à agir pour limiter la hausse des factures énergétiques.

Face à ce constat, la commune de Flourens a élaboré un plan de sobriété énergétique en cours de déploiement, notamment dans les domaines suivants :

- Fonctionnement des bâtiments communaux et des installations sportives
- Renouvellement des véhicules communaux et matériels du service technique
- Poursuite de la production d'énergie verte
- Optimisation de l'utilisation de l'éclairage public (monuments, terrains de sport, bâtiments municipaux)

Plan Communal Sobriété Énergétique

SUR LES DEUX PROCHAINES ANNEES, LE PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE VISE A RÉDUIRE DE 10 % PAR AN LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNE.

UN BILAN SERA DRESSÉ À L'ISSUE DE CETTE PÉRIODE POUR AJUSTER NOTRE POLITIQUE

Les actions viendront en complément de celles déjà déployées et de celles en cours. Selon l'évolution de la situation et les premiers retours d'expérience, elles pourront être aménagées ou enrichies par d'autres dispositifs.

I - FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Principale mesure du plan de sobriété énergétique:

La commune de Flourens procédera **au maintien de la température de confort à 19 ° et à 16°** en fonctionnement réduit

Bâtiments scolaires

Une température de 21° sera maintenue pendant les horaires de fonctionnement des écoles et des centres de loisirs (ALAE, ALSH, CAJ)

LE RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE DE RÉNOVATION

Pour atteindre l'objectif de -10% de consommation d'énergie fixé par le Conseil Municipal, la rénovation des bâtiments est une mesure incontournable :

- Remplacer toutes les ampoules actuelles par des ampoules LED
- Créer un sas à l'entrée de la salle des fêtes
- Installer des ombrières sur la face Sud-Ouest de l'école élémentaire
- Optimiser l'isolation des plafonds de tous les bâtiments
- Installer des détecteurs de présence dans toutes les pièces accueillant du public

II – RENOUVELLEMENT DES VEHICULES MUNICIPAUX ET MATERIELS DU SERVICE TECHNIQUE

Après l'achat du véhicule de la Police Municipale et celui du service technique (véhicules électriques) procéder au renouvellement des véhicules municipaux par des véhicules propres.

Il en sera de même pour le renouvellement du matériel du service technique dans la mesure du possible (souffleurs, tondeuse,...).

III – POURSUITE DE LA PRODUCTION D'ENERGIE VERTE

Après l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école élémentaire, poursuite de la production d'énergie verte

- o Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle (autoconsommation pluri-bâtiments et revente)
- o Etude du même type d'installation sur la salle des fêtes (autoconsommation pluri-bâtiments et revente).

IV - OPTIMISATION DE L'UTILISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Extinction de l'éclairage public de 23h00 à 06h00.

Réduction de l'amplitude des éclairages de Noël (du 12 décembre au 2 janvier). Ils seront éteints la nuit sur les mêmes plages horaires que l'éclairage public.

Après la mise en œuvre d'une première tranche, reconduire progressivement l'opération du programme LED++ du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG) sur le reste de la commune.

***Entre 10% et 50% d'économie attendue sur la consommation globale
(Source SDEHG)***

La réduction de la consommation d'eau

La municipalité a procédé en 2021 à des travaux sur l'ensemble des points d'eau des bâtiments publics : installation de réducteurs de débit, de mousseurs, écobag, pour une économie de consommation attendue de 30%.

Pour aller plus loin

Electricité, gaz, eau, carburant... Quelque soit la ressource utilisée, la commune de Flourens poursuit ses efforts et ses réflexions pour limiter son empreinte écologique, améliorer les performances de ses installations et accompagner les habitants dans cette démarche.